

Génération Futures ? Résidus de pesticides dans les aliments

Génération Futures ? Résidus de pesticides dans les aliments

Génération Futures vous révèle comment les instances officielles divisent artificiellement par 2 les quantités de pesticides retrouvés dans les aliments?

Nouvelle interrogation concernant les Limites Maximales de Résidus de pesticides dans les aliments : Génération Futures révèle comment dans ses calculs la Commission européenne divise artificiellement par 2 les quantités de pesticides retrouvés dans les aliments pour faire chuter le nombre de dépassements de ces LMR sur le papier !

Polémique sur les LMR. On se souvient qu'il y a quelques années une polémique avait fait rage en Europe lors de l'harmonisation des Limites Maximales de Résidus (LMR) pour les résidus de pesticides dans les aliments. A l'époque beaucoup d'ONG européennes avaient protesté contre le relèvement d'un grand nombre de LMR à cette occasion, permettant ainsi à de plus grandes quantités de pesticides d'être tolérées dans les aliments dans l'UE (1).

Aujourd'hui, Génération Futures révèle un nouveau tour de passe-passe de la Direction Générale Santé consommation (DG Sanco) qui à la Commission européenne est en charge du suivi des résidus de pesticides dans les aliments.

Explications. Pour prendre en compte l'incertitude analytique des laboratoires analysant les résidus de pesticides et les différences éventuelles entre les laboratoires, la DG SANCO a, dans un document guide officiel (2), arrêté la valeur de l'incertitude analytique à +/- 50% de la valeur mesurée (X). Ainsi, pour une valeur mesurée de $X = 2 \text{ mg/kg}$, l'intervalle d'incertitude est compris entre $2 - 1$ et $2 + 1$ (50% de $2 = 1$). L'intervalle d'incertitude est donc compris dans cet exemple entre 1 et 3 mg/kg. Jusque-là tout va bien?.

Des chiffres joliment rabaisés? Le tour de passe-passe intervient ensuite et il est énorme : la DG Sanco considère arbitrairement que la valeur qui sera retenue pour juger d'un éventuel dépassement de LMR est ? non la valeur mesurée mais ? la valeur inférieure de cet intervalle (valeur mesurée ? 50%) soit dans l'exemple ci-dessus 1mg/kg, au lieu des 2 mg/kg mesurés ! Le truc est énorme : Il s'agit ni plus ni moins que de diviser la valeur mesurée par 2 avant de la comparer à la LMR ! On se doute qu'avec cette méthode les dépassements de LMR vont diminuer?mais artificiellement. La DG Sanco demande aux Etats membres de l'UE d'appliquer cette méthode.

« En matière de LMR pour les pesticides la DG Sanco a inventé la machine à diviser par 2 les quantités de pesticides retrouvées dans les aliments! Cela revient dans les faits à doubler la tolérance par rapport aux résidus de pesticides et à exposer la population européenne à des quantités toujours plus grandes de ces produits toxiques dans leur alimentation ce qui est un pur scandale. »
Déclare François Veillerette, Porte-parole de Génération Futures.

Résultats en France: cette disposition, applicable depuis la campagne d'analyses 2010 dont Génération futures vient de se procurer les résultats (3) qui viennent juste d'être publiés, conduit à une chute artificielle du pourcentage de fruits et légumes contenant des pesticides au-delà des LMR : 1.5% en 2010 contre 3% en 2009 ! Cette baisse ne correspond pas à une amélioration de la situation mais uniquement à l'application de l'artifice de calcul demandé par la DG Sanco.

En effet, dans le même temps le pourcentage des fruits et légumes contenant des pesticides a pourtant augmenté de 37,9% en 2009 à 40,7% en 2010 mais le tour de passe-passe de la DG Sanco a permis de faire croire à une amélioration concernant les dépassements de LMR grâce à un artifice de calcul !

>>> A noter que la France applique de plus les directives de la DG Sanco de manière surprenante, en ne considérant comme

dépassement de la LMR que les valeurs > 150% de la LMR, ce qui est ?moins pire? que ce que l'UE préconise, mais de tout de façon négatif (et en plus fantaisiste !)

« Nous demandons que l'Union Européenne mette en place des dispositions protectrices de la santé publique en matière de résidus de pesticides en considérant que la valeur analytique mesurée augmentée de la valeur d'incertitude de 50% soit la valeur retenue pour la comparaison avec la LMR et non pas la valeur basse de la fourchette comme actuellement car l'incertitude doit bénéficier à la protection de la santé et pas aux fabricants de pesticides !» conclut-il.

[1] <http://www.generations-futures.fr/pesticides/limites-maximales-en-residus-de-pesticides-nouvelle-reglementation/>

[2] SANCO Document 10684/2009 on Method Validation and Quality Control procedures for pesticide residue analyses.

[3] Note d'information n°2012-105 de la DGCCRF.

Source : Générations Futures